



Lith. A. L. Levaillant, Paris.

AUGUSTIN † AGOSTINIANO

Pl. 61.

AUGUSTINS

(N° 61)

Sous ce nom sont connues plusieurs Congrégations religieuses qui, toutes, se font gloire d'avoir pour patriarche le saint et grand docteur Augustin. On sait que cet illustre évêque d'Hippone vivait en communauté avec les clercs de son Église ; et c'est de là que tirent leur origine tant de chanoines réguliers que l'on a vus surgir dans tout le monde catholique.

Il n'est pas certain, néanmoins, que saint Augustin soit le fondateur d'un Ordre proprement dit. On a cependant prétendu que ce saint, à Milan, se retira à la campagne, dans un monastère ; et qu'en se rendant en Afrique il emmena avec lui douze de ses compagnons, qu'il établit en communauté auprès de la ville d'Hippone. Possidius, qui a écrit la vie de saint Augustin, ne dit pas un mot de cela.

Ce qui est certain, c'est que le pape Alexandre IV réunit, en 1256, plusieurs ermites qui vivaient à la campagne, et qu'il leur donna la règle de saint Augustin, sous la conduite de Lanfranc-Septale, de Milan, personnage d'une éminente piété.

Les Augustins ont subi plusieurs réformes en Espagne, en Italie et en France. La réforme des Augustins de France commença en 1596, par les soins du P. Mathieu, qui était de l'ordre des Ermites, et qui alla à Rome, dans la maison des Augustins déchaussés, où il fit profession. Après son retour, le roi Louis XIII favorisa beaucoup la nouvelle Congrégation, et ces religieux fondèrent à Paris trois couvents. Ils établirent en France un grand nombre d'autres maisons. Ces religieux se livraient à diverses œuvres, telles que le service des malades dans les hôpitaux. Ceux d'Espagne se dévouaient aux missions lointaines.

